

Point 4 de l'ordre du jour

**Recommandation du Conseil exécutif  
à l'Assemblée générale d'un candidat  
au poste de Secrétaire général pour la  
période 2022-2025**

CE/113/4

Madrid, 8 décembre 2020

Original : anglais

L'OMT agit pour l'environnement. Tous les documents du Conseil exécutif sont consultables sur le site Web de l'OMT à l'adresse [www.unwto.org](http://www.unwto.org) ou en utilisant le code QR sur cette page.



#### Résumé

À sa présente session, le Conseil exécutif doit recommander à l'Assemblée un candidat à nommer au poste de Secrétaire général.

À sa cent douzième session, le Conseil exécutif a décidé que les règles et les procédures ayant été appliquées systématiquement pour recommander un candidat au poste de Secrétaire général depuis 1992 seront aussi suivies à la présente session.

Deux candidatures recevables ont été déposées, complètes et dûment accompagnées des documents requis (lettre du candidat, curriculum vitae, déclaration d'intention politique et de gestion et un certificat de bonne santé signé par un établissement médical reconnu), avec la lettre de soutien émanant du Gouvernement du pays dont le candidat est ressortissant.

Le Conseil fera sa recommandation en séance privée au scrutin secret conformément aux règles établies de longue date.

Le processus se conclura par la recommandation, pour transmission à l'Assemblée générale, d'un candidat à nommer au poste de Secrétaire général pour la période 2022-2025.

## PROJET DE DÉCISION<sup>1</sup>

### Point 4 de l'ordre du jour

Recommandation du Conseil exécutif à l'Assemblée générale  
d'un candidat au poste de Secrétaire général pour la période 2022-2025  
(document CE/113/4)

*Le Conseil exécutif,*

*Ayant examiné le rapport,*

*Rappelant les articles 12 c) et 22 des Statuts et l'article 29 de son Règlement intérieur,*

*Ayant accompli le processus pour recommander un candidat au poste de Secrétaire général pour la période 2022-2025 conformément aux règles et procédures telles qu'adoptées en vertu de sa décision 14(CXII),*

*Ayant tenu un scrutin secret,*

*Recommande à l'Assemblée générale de nommer \_\_\_\_\_ Secrétaire général de l'Organisation pour un mandat allant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2025.*

---

<sup>1</sup> Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document des décisions publié à la fin de la session.

## I. Introduction

---

1. Le mandat de l'actuel Secrétaire général, M. Zurab Pololikashvili, expire le 31 décembre 2021. En application des articles 12 c) et 22 des Statuts, il incombe donc à la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale de nommer, sur recommandation de la cent treizième session du Conseil exécutif, le Secrétaire général pour la période 2022-2025.
2. À sa cent douzième session tenue à Tbilissi (Géorgie), les 15-17 septembre 2020, le Conseil exécutif a décidé, aux termes de sa décision 14(CXII), que les règles et les procédures ayant été appliquées systématiquement pour proposer un candidat au poste de Secrétaire général depuis 1992, conformément à l'article 29 de son Règlement intérieur, seront aussi suivies à sa cent treizième session. Ces règles sont reproduites à la section III plus loin.
3. Conformément à la décision 14(CXII), le secrétariat a envoyé une note verbale à tous les Membres le 18 septembre annonçant le poste à pourvoir et indiquant que la date limite de réception des candidatures au poste de Secrétaire général serait le 18 novembre, c'est-à-dire deux mois avant la session à laquelle le Conseil doit recommander un candidat pour occuper le poste.
4. Suivant l'usage, les fonctionnaires désignés à cet effet se sont réunis avec le représentant du Président de la cent treizième session du Conseil exécutif pour ouvrir et passer en revue les candidatures reçues au secrétariat.
5. Ensuite, le 23 novembre, le secrétariat a informé tous les membres de l'Organisation, par voie de note verbale, de la réception des candidatures conformes suivantes :

Mme Shaikha Mai Bint Mohammed Al-Khalifa (Royaume de Bahreïn)

M. Zurab Pololikashvili (Géorgie)

6. Pour que les candidatures soient conformes aux règles établies par le Conseil, elles doivent être accompagnées de la lettre de soutien de l'État membre, du curriculum vitae, de la déclaration d'intention politique et de gestion, ainsi que du certificat de bonne santé signé par un établissement médical reconnu.
7. Le curriculum vitae et les déclarations d'intention politique et de gestion présentés par chacun des candidats sont joints en annexe au présent document (dans l'ordre alphabétique en espagnol de leurs noms de famille). La traduction des documents dans les langues officielles de l'Organisation est fournie par le secrétariat.

## II. Conduite des débats de la séance privée pour recommander un candidat au poste de Secrétaire général dans le cadre d'une réunion hybride du Conseil exécutif pendant la pandémie de COVID-19

---

8. Conformément à l'article 29 de son Règlement intérieur et aux règles et procédures établies de longue date pour proposer un candidat au poste de Secrétaire général, reproduites à la section III plus loin, le Conseil fait sa recommandation à une séance privée au scrutin secret.
9. Le Règlement intérieur du Conseil exécutif et les Directives générales pour la conduite des élections au scrutin secret (annexées au Règlement intérieur de l'Assemblée générale), ainsi que les règles établies de longue date susmentionnées, ont été rédigés d'une manière qui presuppose la présence physique des États membres à la séance privée. Toutefois, dans le contexte mondial actuel, où les réunions officielles en présentiel du Conseil posent un défi considérable et les grands rassemblements sont déconseillés partout dans le monde, il est devenu impératif d'explorer par quels moyens temporaires et exceptionnels assurer la prise de décisions cruciales pour le bon fonctionnement de l'Organisation.
10. À cet effet, les membres du Conseil ont adopté selon une procédure d'approbation tacite la décision « Procédures spéciales applicables au Conseil exécutif pendant la pandémie de COVID-19<sup>2</sup> », énonçant les règles spéciales régissant la conduite des sessions virtuelles et en présentiel du Conseil pendant la pandémie de COVID-19 et autorisant le Président du Conseil, avec l'appui du Secrétaire général, à tenir des sessions du Conseil par des moyens virtuels dans la mesure où

---

<sup>2</sup> CE/DEC/2(CXII)

il n'est pas faisable de tenir une réunion en présentiel du Conseil à cause de la pandémie, et à informer tous les Membres de la décision dix (10) jours avant l'ouverture de la session.

11. Les moyens technologiques actuellement à la disposition du secrétariat ne permettent pas, toutefois, de tenir un scrutin secret en ligne, seulement en présentiel. De fait, aucun organe directeur d'aucune autre organisation du système des Nations Unies n'a tenu de scrutin secret en ligne.
12. Par conséquent, même dans le cas d'une session hybride du Conseil (en ligne et en présentiel), au point de l'ordre du jour sur la recommandation d'un candidat au poste de Secrétaire général, les Membres habilités à voter devront être physiquement présents pendant la discussion des candidatures (« séance privée restreinte ») et pendant le scrutin secret (« séance privée normale »). À cet effet, les délégations des membres votants du Conseil devront être composées d'au moins un membre qui sera physiquement présent pendant toute la durée de la séance privée et ayant des pouvoirs en bonne et due forme pour voter<sup>3</sup>. Sinon, un membre votant du Conseil pourra être exceptionnellement et valablement représenté par un membre de la délégation d'un autre Membre tant que les règles applicables sont respectées<sup>4</sup>.
13. En somme, le représentant du membre votant du Conseil physiquement présent à la séance privée (« le votant »), qu'il soit de sa délégation ou d'une délégation différente (procuration), devra être dûment accrédité et avoir les pouvoirs voulus pour voter en son nom.
14. Le secrétariat rappelle en outre qu'un certain nombre d'États membres ont nommé leurs Ambassadeurs auprès du Royaume d'Espagne Représentants permanents auprès de l'Organisation avec des pouvoirs suffisants pour les représenter aux réunions des organes directeurs et pour voter en leur nom, suivant la pratique d'autres organisations du système des Nations Unies.
15. En ce qui concerne la désignation des scrutateurs conformément aux Directives générales pour la conduite des élections au scrutin secret, le Président du Conseil désigne deux (2) scrutateurs parmi les membres du Conseil dont les délégations ont plus d'un suppléant physiquement présent à la réunion.
16. Enfin, pour garantir le nécessaire caractère privé de la séance comme le prévoient les règles, la participation en ligne sera indisponible pendant la séance privée restreinte et, de même, pourra être limitée aussi quand le scrutin secret se tiendra.

### **III. Règles et procédures en vigueur pour recommander un candidat au poste de Secrétaire général de l'Organisation**

---

#### **A. Dispositions statutaires et réglementaires**

17. Article 12 c) des Statuts :

*« (...) Outre celles qui lui sont conférées par ailleurs dans les présents Statuts, ses attributions [de l'Assemblée] sont les suivantes :*

*c ) nommer le Secrétaire général sur la recommandation du Conseil »*

18. Article 22 des Statuts :

*« Sur recommandation du Conseil, le Secrétaire général est nommé pour une période de quatre ans à la majorité des deux tiers des Membres effectifs présents et votants à l'Assemblée. Son mandat est renouvelable. »*

19. Article 29 du Règlement intérieur du Conseil exécutif :

*« 1. Le Conseil recommande à l'Assemblée une candidature au poste de Secrétaire général.*

---

<sup>3</sup> Seuls les pouvoirs établis et signés par le Chef de l'État, ou le Chef du Gouvernement, ou le Ministre des affaires étrangères ou le Ministre chargé du tourisme ou l'Ambassadeur accrédité auprès du Royaume d'Espagne seront considérés valables en application de la résolution 591(XIX).

<sup>4</sup> La représentation d'un membre du Conseil par un autre Membre est expliquée plus en détail au paragraphe 25.

2. *Cette recommandation est formulée au cours d'une séance privée du Conseil.*
3. *La recommandation est formulée à la majorité simple des Membres du Conseil présents et votants. Si aucun candidat n'obtient la majorité au premier tour de scrutin, un deuxième et, si nécessaire, d'autres tours doivent avoir lieu afin de départager les deux candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix au premier scrutin. »*

**B. Règles pour proposer un candidat au poste de Secrétaire général de l'Organisation mondiale du tourisme**

20. Les règles ayant été appliquées systématiquement pour proposer un candidat au poste de Secrétaire général depuis 1992 prévoient que :
  - a) Seuls des ressortissants d'États membres de l'OMT pourront se porter candidats ;
  - b) Les candidatures sont officiellement soumises au Conseil, par l'intermédiaire du secrétariat, par les gouvernements des États dont les candidats sont ressortissants et elles seront reçues, le cachet de la poste faisant foi, pas plus tard que le (date à définir) ;
  - c) Le vote se fera au scrutin secret conformément aux Directives générales pour la conduite des élections au scrutin secret annexées au Règlement intérieur de l'Assemblée générale ;
  - d) La décision, conformément à l'article 30 des Statuts et à l'article 28 du Règlement intérieur du Conseil, sera prise à la « majorité simple », définie comme représentant cinquante pour cent plus un des suffrages valablement exprimés ;
  - e) Le Conseil, conformément à l'article 29 de son Règlement intérieur, procèdera au choix d'un candidat au cours d'une séance privée qui se tiendra en partie sous la forme d'une séance restreinte, selon la procédure suivante :
    - i) La discussion des candidatures se déroulera dans le cadre d'une séance privée restreinte à laquelle assisteront uniquement les délégations ayant le droit de voter et les interprètes ; il n'y aura pas de procès-verbal écrit ni d'enregistrement magnétique des discussions ;
    - ii) Seront admis à assister au vote les membres du secrétariat nécessaires à l'opération de vote ;
  - f) Le Conseil exécutif décide de ne pas recommander de candidat présenté par le Gouvernement d'un État membre ayant des arriérés de contributions non justifiés (paragraphe 12 des Règles de financement annexées aux Statuts) ;
  - g) Le Conseil ne retiendra qu'un seul candidat qu'il recommandera à l'Assemblée.
21. Depuis 1997, les candidats à l'élection au poste de Secrétaire général ont présenté oralement leur candidature et leur projet à la session du Conseil qui propose un candidat. Les candidats ont disposé à tour de rôle, suivant l'ordre alphabétique de leurs noms de famille en espagnol, du même temps pour faire leurs exposés, qui n'ont pas été suivis de discussions. Il pourra être proposé de limiter la durée à 10 minutes.
22. Aux termes de l'article 29.3 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, la recommandation à l'Assemblée d'un candidat à nommer au poste de Secrétaire général :
 

*« est formulée à la majorité simple des Membres du Conseil présents et votants. Si aucun candidat n'obtient la majorité au premier tour de scrutin, un deuxième et, si nécessaire, d'autres tours doivent avoir lieu afin de départager les deux candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix. »*
23. Conformément à ce qu'a été la pratique constante de l'Organisation, rappelée dans la décision 17(XXIII) de 1984, la majorité simple est « définie comme représentant cinquante pour cent plus un des suffrages valablement exprimés ». Cette règle a été confirmée en 1988 et 1992 [décisions 19(XXXIV) et 19(XLIV)]. Dans le cas d'un chiffre impair, il semble conforme à la logique, au sens commun des mots et à la pratique dominante de la définir plutôt comme représentant le nombre de

voix immédiatement supérieur à la moitié des suffrages valablement exprimés<sup>5</sup>. C'est aux scrutateurs qu'il appartient de déterminer, à l'issue du dépouillement, le nombre de voix nécessaires pour constituer la majorité requise, telle que définie ci-dessus.

- 24. S'agissant de la procédure concernant le « deuxième » tour de scrutin et « d'autres tours » tels que mentionnés à l'article 29.3, s'ils devaient s'avérer nécessaires, les clarifications apportées par le Conseiller juridique dans le document d'information relatif à l'élection du Secrétaire général en 1989 et confirmées en 2008 [décision 16(LXXXIV)] s'appliqueraient dans l'éventualité que deux candidats se partagent la deuxième place au premier tour de scrutin. Il s'ensuivrait qu'un nouveau tour de scrutin serait organisé entre les trois candidats (et autant de tours supplémentaires que nécessaire pour arriver à la majorité requise) afin de déterminer quels sont les deux candidats ayant reçu le plus grand nombre de voix qui participeront au scrutin final.
- 25. La représentation d'un État par un autre Membre effectif de l'Organisation pendant l'élection du candidat à proposer obéira aux résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale : résolution 591(XIX), résolution 633(XX) et résolution 649(XXI). Par conséquent, si un Membre effectif n'est pas en mesure de participer au vote, il peut exceptionnellement s'y faire représenter par un membre de la délégation d'un autre État, autre que le chef de ladite délégation, à condition de présenter une lettre ou télécopie officielle signée par l'autorité compétente expliquant les circonstances exceptionnelles motivant cette démarche, désignant la personne qui le représentera et, s'il y a lieu, lui donnant pouvoir pour voter en son nom. Il est rappelé que les pouvoirs enfreignant le principe du caractère secret du vote seront invalidés. On notera, en outre, qu'à moins que ne soient clairement précisés les points sur lesquels les pouvoirs ont été donnés pour voter, il sera entendu que le ou la délégué(e) a tous pouvoirs pour voter sur tout point à l'ordre du jour au nom du Gouvernement qu'il ou elle représente par procuration. Il ne peut être donné à un délégué qu'un seul mandat de représentation, mais, en vue d'assurer la bonne marche des travaux, les délégations sont également priées d'éviter d'avoir plus d'un délégué représentant un autre État.
- 26. Il est rappelé que les Membres visés par les dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts au moment de l'élection sont privés des priviléges associés au statut de Membre sous la forme de services et du droit de vote à l'Assemblée et au Conseil, à moins qu'ils ne bénéficient d'une exemption temporaire de l'application desdites dispositions accordée par l'Assemblée.

#### **C. Séances du Conseil exécutif pour proposer un candidat au poste de Secrétaire général**

- 27. Depuis 1992, deux catégories de séances sont prévues au Conseil exécutif pour proposer un candidat au poste de Secrétaire général, privées toutes les deux :
  - i) une séance privée restreinte ;
  - ii) une séance privée normale.
- 28. Il est à noter que, pour être en droit de siéger et donc pouvoir prendre une décision pour « proposer un candidat au poste de Secrétaire général », le Conseil exécutif doit avoir le quorum nécessaire. Aux termes de l'article 15 du Règlement intérieur du Conseil, le quorum est constitué par la « majorité des membres du Conseil ». Le Président du Conseil doit constater au début de la réunion qu'il y a le quorum nécessaire.

#### **Séance privée restreinte**

- 29. Lors de la séance privée restreinte qui précédera la séance privée normale, le Conseil exécutif procède à la « discussion des candidatures ». À cette séance sont « uniquement présents les délégations habilitées à voter et les interprètes ».

#### **Séance privée normale**

- 30. Lors de la séance privée normale, le Conseil exécutif vote pour sélectionner un candidat à proposer au poste de Secrétaire général. Pourront assister à cette séance (mais sans, bien entendu, participer au vote) les Membres effectifs, associés et affiliés qui, aux termes des dispositions de l'article premier du Règlement intérieur du Conseil exécutif, ont le droit de participer

---

<sup>5</sup> CE/84/12 Add.1. Note récapitulative du Conseiller juridique sur la procédure et le calendrier pour l'élection du Secrétaire général de l'Organisation pour la période 2010-2013.

aux travaux du Conseil. Aussi, pourront assister à la séance privée normale au cours de laquelle aura lieu le vote :

- a) les membres du Conseil exécutif, dont la composition des délégations devra obéir à l'article 31 du Règlement intérieur du Conseil : « *La délégation de chaque Membre effectif du Conseil se compose d'un délégué, éventuellement accompagné d'un ou de plusieurs conseillers pouvant agir en qualité de suppléants* » ;
- b) un délégué d'un Membre associé ;
- c) un représentant des Membres affiliés ;
- d) les Membres effectifs non membres du Conseil exécutif, siégeant en qualité d'observateurs ;
- e) les Membres assurant la présidence d'une commission régionale ayant été spécialement invités à participer au Conseil en application de l'article 6.7 du Règlement intérieur du Conseil ;
- f) les membres du secrétariat désignés par le Secrétaire général et nécessaires à l'opération de vote ;
- g) les interprètes.

**D. Autres questions susceptibles de se poser et couvertes indirectement par les textes réglementaires ou ayant été résolues dans la pratique**

**Présence des candidats à la séance privée (restreinte et normale) du Conseil au cours de laquelle celui-ci propose un candidat au poste de Secrétaire général**

31. C'est une pratique généralement acceptée dans les organisations internationales que les candidats ne devraient pas être présents. Néanmoins, si le Conseil en décide ainsi, les candidats peuvent être auditionnés par le Conseil lorsque sera abordé le point en question de l'ordre du jour. Cette pratique a été suivie en 1997 comme en 2001 : les candidats ont été appelés à s'exprimer devant le Conseil, dans les mêmes conditions et par ordre alphabétique.

**Discussion pendant l'opération électorale elle-même**

32. Aucune discussion ou intervention ne peut avoir lieu pendant l'opération électorale elle-même qui ne peut, en aucun cas, être interrompue, sauf cas de force majeure ou problèmes purement techniques.

**Suspension ou ajournement de séance quand il y a plusieurs tours de scrutin**

33. D'après l'article 23 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, la suspension ou l'ajournement de la séance pourrait être demandé par un délégué et décidé par le Conseil à la majorité simple des Membres présents et votants. Une motion demandant la suspension ou l'ajournement de la séance ne peut pas être discutée et doit être mise immédiatement aux voix. Il y a lieu de noter que la pratique à l'OMT a toujours été que le Conseil exécutif procède immédiatement à autant de tours de scrutin que nécessaire, sans suspendre ou ajourner la séance.

\* \* \*

## Annexe I : Candidatures au poste de Secrétaire général pour la période 2022-2025

### A. Curriculum vitae et déclaration d'intention politique et de gestion de Mme Shaikha Mai Bint Mohammed Al-Khalifa, présentés avec le soutien du Gouvernement du Royaume de Bahreïn

#### Résumé

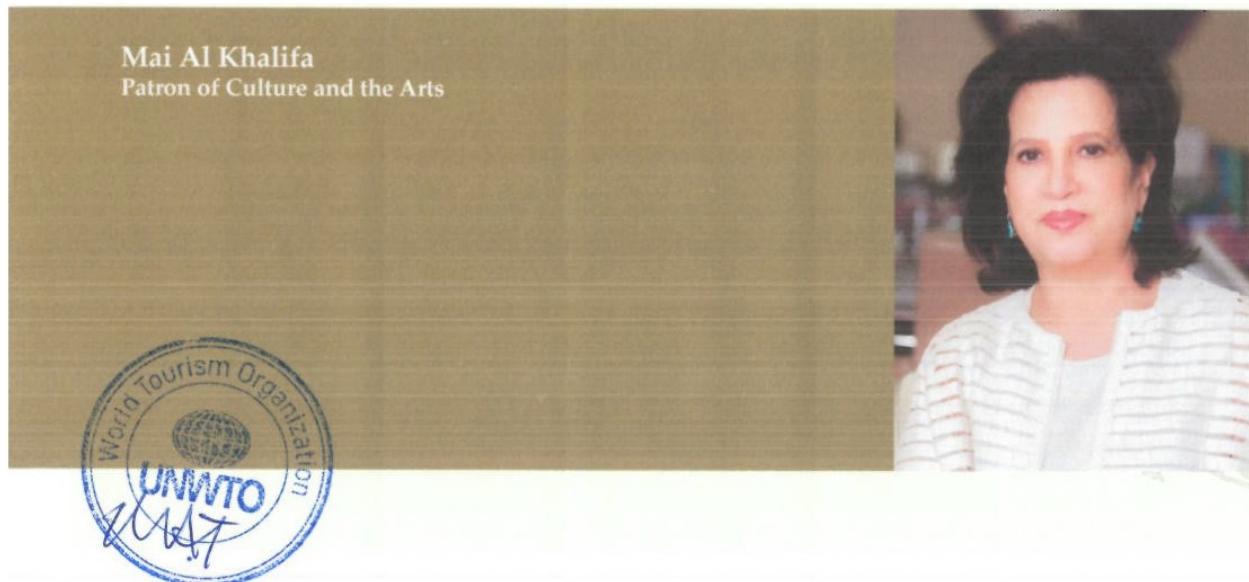
Mai Al Khalifa est une personnalité internationale influente, connue pour son travail dans le domaine de la culture, de l'art et du développement durable. Elle figurait dans la liste des 50 femmes les plus influentes du monde arabe établie par le magazine Forbes en 2005. Consciente de la force de la culture comme moteur du développement durable, Mai Al Khalifa a pris la tête de projets innovants de développement d'infrastructures pour permettre la réalisation des ODD.

Sa vision audacieuse a pris corps quand elle a lancé le programme 'Invest in Culture' (Investir dans la culture) en 2006. Initiative de vaste portée sans précédent dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, ce programme permet de cultiver des partenariats actifs entre les secteurs public et privé. Il a mobilisé, à ce jour, un total de 125 millions d'USD à l'appui de projets de tourisme culturel. En 2019, le Royaume de Bahreïn a remporté le prestigieux prix Aga Khan d'architecture pour la revitalisation de la ville historique de Muharraq. Le lien entre culture, tourisme et développement durable a toujours été le fil conducteur de son travail et lui a valu d'être

nommée Ambassadrice spéciale de l'OMT pour l'Année internationale du tourisme durable pour le développement (2017).

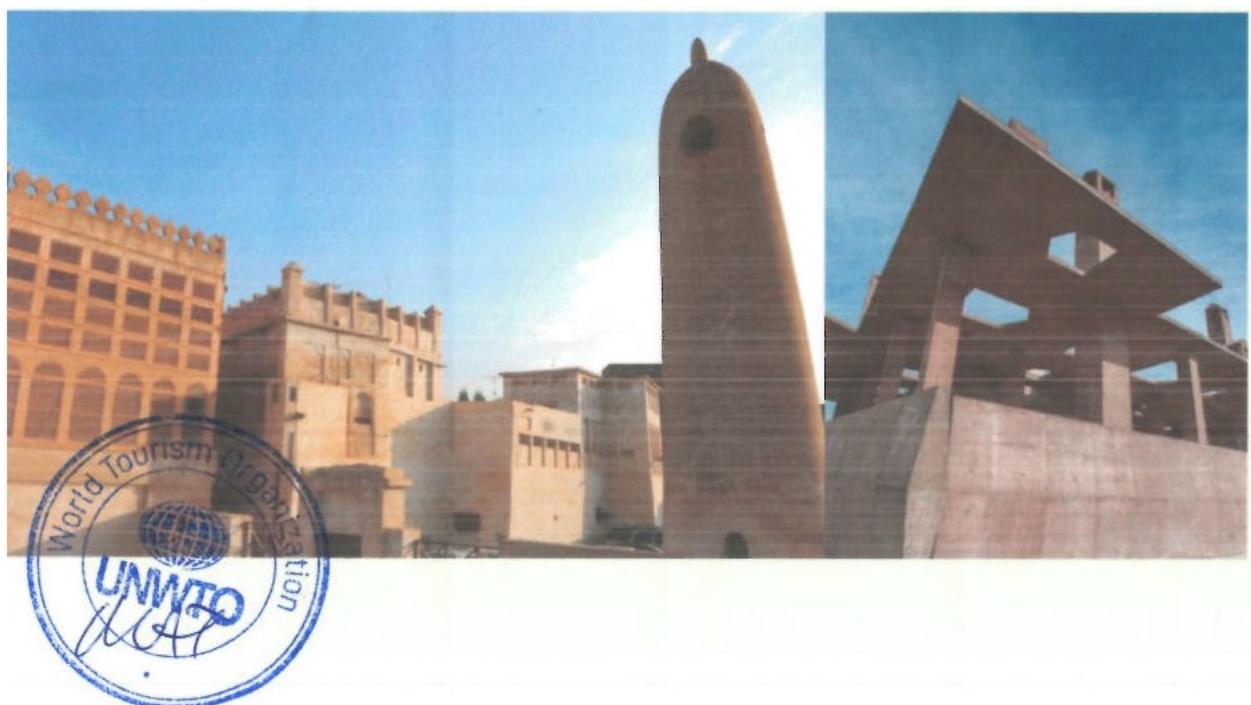
Elle a reçu beaucoup de distinctions importantes, notamment celle de Chevalier de la Légion d'Honneur, le Watch Award du World Monuments Fund et le Prix Colbert Création & Patrimoine. Mai Al Khalifa est également reconnue comme une remarquable dirigeante, d'organisations aussi bien gouvernementales que non gouvernementales, ayant reçu le prix de la Femme arabe se distinguant à la direction administrative, décerné en 2004 par le Centre d'études sur les femmes, à Paris, et le prix de la Ligue arabe récompensant la compétence et l'excellence administratives.

Sous sa direction, l'Autorité de Bahreïn pour la culture et les antiquités a donné un formidable élan à la préservation et à l'établissement de sites pour promouvoir le tourisme de découverte du patrimoine : trois de ces sites sont maintenant inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Ses travaux les plus récents concernent l'artisanat, pour créer des économies créatives locales allant dans le sens des ODD



Principaux postes occupés	Prix et distinctions
Présidente : Autorité de Bahreïn pour la culture et les antiquités Présidente : Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH) Fondatrice et Présidente : Centre pour la culture et la recherche Shaikh Ibrahim bin Mohammed Al-Khalifa	2019 Prix Aga Khan d'architecture 2019 Prix de la réalisation scientifique de la Fondation culturelle Sultan bin Ali Al-Owais, Émirats arabes unis 2017 Ambassadrice spéciale de l'Année internationale du tourisme durable pour le développement de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) 2016 Officier de l'Ordre des Arts et des Lettres, du Gouvernement français 2015 Watch Award, du World Monuments Fund 2014 Ordre de l'étoile d'Italie, du Cabinet du Président de la République italienne 2010 Prix Colbert Crédit & Patrimoine ; Distinction honorifique à une éminente personnalité internationale dans le domaine de l'idéologie et de la culture, par décret royal de Sa Majesté le roi Mohammed VI du Maroc 2008 Chevalier de la Légion d'honneur, du Gouvernement français Médaille de l'Ordre du mérite, première classe, de Sa Majesté le roi de Bahreïn

Présidente : Autorité de Bahreïn pour la culture et les antiquités Présidente : Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH) Fondatrice et Présidente : Centre pour la culture et la recherche Shaikh Ibrahim bin Mohammed Al-Khalifa	2019 Prix Aga Khan d'architecture 2019 Prix de la réalisation scientifique de la Fondation culturelle Sultan bin Ali Al-Owais, Émirats arabes unis 2017 Ambassadrice spéciale de l'Année internationale du tourisme durable pour le développement de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) 2016 Officier de l'Ordre des Arts et des Lettres, du Gouvernement français 2015 Watch Award, du World Monuments Fund 2014 Ordre de l'étoile d'Italie, du Cabinet du Président de la République italienne 2010 Prix Colbert Crédit & Patrimoine ; Distinction honorifique à une éminente personnalité internationale dans le domaine de l'idéologie et de la culture, par décret royal de Sa Majesté le roi Mohammed VI du Maroc 2008 Chevalier de la Légion d'honneur, du Gouvernement français Médaille de l'Ordre du mérite, première classe, de Sa Majesté le roi de Bahreïn
--	--



## Expérience et réalisations majeures

### Expérience gouvernementale

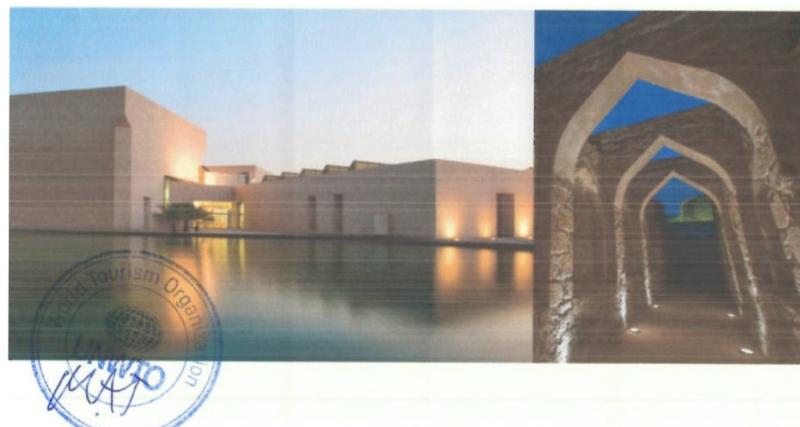
#### Présidente de l'Autorité de Bahreïn pour la culture et les antiquités Depuis 2015

- A piloté la restauration du centre historique de la ville de Muharraq, récompensée par le prix Aga Khan d'architecture en 2019
- Poursuite du programme national de Bahreïn de partenariats public-privé 'Invest in Culture'
- Inscription des tombes de la culture Dilmun de Bahreïn comme site du patrimoine mondial
- A présenté avec succès auprès de l'UNESCO la demande de Bahreïn de proclamation de la Journée internationale de l'art islamique, célébrée tous les ans le 18 novembre
- Accueil à Bahreïn de la réunion 2018 du Comité du patrimoine mondial, se tenant pour la première fois dans le monde arabe

#### Ministre de la culture 2010-2015

*Un Ministère indépendant de la culture a été établi à la suite d'une redistribution des portefeuilles et chargé de la culture et du tourisme.*

- A établi le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial, seul Centre de l'UNESCO de catégorie II du monde arabe
- A obtenu l'inscription du deuxième site de Bahreïn sur la Liste du patrimoine mondial : Activités perlières, témoignage d'une économie insulaire
- A été Commissaire générale de l'Expo de Milan en 2015. Le pavillon national de Bahreïn a remporté la médaille d'argent du meilleur exemple d'architecture et de paysage à l'Expo de Milan
- A rehaussé l'image de marque du tourisme de Bahreïn par une participation maximale aux



salons internationaux et une présence internationale accrue

- A obtenu l'inauguration du Théâtre national de Bahreïn financé par Sa Majesté le roi de Bahreïn
- Manama a été choisie pour être « Capitale de la culture arabe » en 2012 et « Capitale du tourisme arabe » en 2013

#### Ministre de la culture et de l'information 2008-2010

*Le Ministère de la culture et de l'information était chargé des médias, de la culture et du tourisme*

- A modernisé le secteur du tourisme de Bahreïn en se concentrant sur l'image de marque, le marketing et la présence internationale
- A lancé une série d'événements et de festivals pour stabiliser les flux de touristes à Bahreïn et maximiser les recettes touristiques : Festival d'été de Bahreïn (toujours actif), Printemps de la culture, et autres
- A institué la Journée arabe du tourisme pour rehausser l'image du secteur dans le monde arabe
- A participé à la Biennale d'architecture de Venise ; le pavillon a remporté le Lion d'or en 2010
- A lancé la nouvelle identité et la marque de Bahrain TV
- A coordonné la participation de Bahreïn à l'Expo de Shanghai 2010

#### Sous-Secrétaire d'État à la culture et au patrimoine national au Ministère de l'information

**Mai 2002-2008**

- A obtenu l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial du premier site de Bahreïn, Qal'aat Al Bahrain
- A fondé le Musée du site du fort de Bahreïn, fruit de la première collaboration nationale entre le secteur privé et le Gouvernement en 2008

**Expérience non gouvernementale****Fondatrice et Présidente****Centre pour la culture et la recherche Shaikh Ebrahim bin Mohammed Al-Khalifa**

Depuis 2002

A fondé une ONG de premier plan consacrée à la mémoire de Sheikh Ebrahim, grande figure historique, et a lancé le programme 'Invest in Culture', obtenant des financements du secteur privé estimés à 50 millions d'USD pour un vaste projet de revitalisation de la vieille ville de Muharraq. Ce centre culturel important compte à présent plus de 29 maisons traditionnelles restaurées ouvertes au public et domine le paysage culturel de Bahreïn.

**Historienne et chercheuse**

1993-2002

Chercheuse indépendante s'employant à documenter l'histoire de Bahreïn depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle (voir plus loin les publications).

**Publications**

- 2002 *Abdallah bin Ahmed: The Warrior That Never Rested*, The Arab Institute for Research and Publishing
- 2000 *Charles Belgrave: Memoirs and Biography*, The Arab Institute for Research and Publishing
- 1999 *100 Years of Education in Bahrain, the Early Years of Establishment*, The Arab Institute for Research and Publishing
- 1999 *The Qarmatians from Concept to State*, The Arab Institute for Research and Publishing
- 1998 *Sebazabad and the Men of the Glorious State: The Story of British Control of Arab Control of the Gulf*, The Arab Institute for Research and Publishing
- 1996 *Mohammed Bin Khalifa 1813-1890: The Legend and the Parallel History*, Dar Al Gadid
- 1993 *The Sheikh of Letters*, Al Rayes Publishing

**Formation**

- 2005 Maîtrise d'histoire politique de l'université de Sheffield (Royaume-Uni)

**Langues**

Arabe : langue maternelle

Anglais : courant



## Mai Al Khalifa

### Déclaration d'intention politique et de gestion

Lorsqu'il donne le meilleur de lui-même, le tourisme est un formidable outil de développement durable. Dans sa pire forme, il peut attenter cruellement aux sociétés et aux environnements. Le hiatus actuel de la COVID-19 est, pour le secteur, une occasion de se transformer. L'OMT doit saisir cette chance qui se présente à nous d'opérer des changements structurels. Nous devrions nous employer sans relâche à fixer et à atteindre des résultats réalisables maximisant la contribution aux ODD. Cela réclame, selon moi, de mettre spécialement l'accent sur la réduction des dommages causés par les changements climatiques, y compris de faire le choix, chaque fois que possible, d'appuyer des formes plus « locales » de tourisme. Pour s'assurer d'être apte à gérer la crise et les changements sectoriels, l'OMT a besoin de réfléchir à sa propre capacité d'innover et de fournir un rendement optimal à l'ensemble de ses Membres, actuels et potentiels.

Ma vision de l'avenir de l'OMT repose sur les sept piliers résumés ci-après. Par souci de clarté, ces piliers sont présentés séparément, mais ils doivent être considérés dans leur globalité.

#### 1. Gestion des crises et planification future

L'impact de la COVID-19 a révélé brutalement la fragilité du secteur du tourisme. Cette pandémie de portée mondiale n'a pas manqué d'être lourde de conséquences pour les voyages d'agrément. L'effondrement de la demande, conjugué au blocage légal du tourisme à l'échelle mondiale, a exposé beaucoup de travailleurs au bas de l'échelle au risque d'extrême pauvreté. L'OMT a l'impératif moral d'aider à améliorer leur sort. Même si elle n'est pas à proprement parler un organisme de financement, l'OMT doit s'assurer que les organisations contrôlant les ressources aient pleinement connaissance des circonstances particulières et des difficultés éprouvées par cet important collectif – et recommander des stratégies appropriées pour lui porter secours.

Cet impératif devrait être accompagné de près d'un engagement d'aider à sauver les entreprises viables. Là encore, l'aide doit provenir en premier lieu des organisations administrant les ressources. De nombreux dispositifs ont déjà été mis en place par les gouvernements nationaux pour atténuer les difficultés financières immédiates, notamment par des aides pour les employés, des trêves fiscales, des prêts à faible taux d'intérêt, des mesures de relance de la demande et des primes aux investisseurs. En l'état actuel de la situation, la contribution principale de l'OMT dans ce domaine devrait être de faire un tour d'horizon de ces régimes, d'en diffuser les meilleures pratiques et de formuler des recommandations, s'il y a lieu. Je voudrais apporter mon concours en négociant avec les principales institutions financières des secteurs public et privé.

Travailler en liaison étroite avec l'OMS et avec d'autres institutions compétentes dans le domaine de la santé est indispensable pour que les protocoles visant à assurer des voyages plus sûrs puissent être internationalement acceptés. Les négociations avec l'OMS doivent permettre de limiter à un minimum les restrictions sur les voyages et d'avoir en place un système d'appui au secteur hôtelier, qui fait face à de nouvelles exigences allant au-delà de ses compétences et de ses capacités financières.

Il est difficile de se projeter loin dans l'avenir, mais on peut néanmoins être certain que cette pandémie finira par se calmer. Il y a fort à parier aussi qu'explorer restera une dominante de l'esprit humain et qu'en conséquence, on verra à un moment donné s'exprimer une forte demande comprimée de services touristiques. La consolation, dans cette catastrophe de la COVID-19, c'est qu'elle marque inévitablement un « avant » et un « après », fournissant une occasion sans précédent de procéder à une refonte complète du secteur à la lumière des ODD. Pendant cette pandémie, par exemple, les voyages ont été plus « locaux » et le secteur des vacances sédentaires ('staycation') a été en plein boom. Le moment est venu à présent d'engager une campagne pour soutenir cette tendance. Cela contribuera à la durabilité économique et environnementale.

L'OMT devrait aider les États membres à faire une place au tourisme dans la gestion des crises et les plans nationaux d'atténuation des risques. Cependant, il est clair que la capacité de l'OMT d'intervenir de manière adéquate en cas de crise est compromise par le manque de fonds indépendants. En s'inspirant d'autres initiatives concluantes venant du système des Nations Unies (par exemple, le dispositif d'assistance internationale pour le patrimoine mondial), je recommande la constitution d'un fonds d'assistance de l'OMT pour aider les Membres effectifs comme les Membres affiliés à engager des interventions d'urgence. À mes fonctions actuelles, c'est avec beaucoup de succès que j'ai obtenu, dans de telles circonstances, des prêts

à long terme et à faible taux d'intérêt ainsi que des dons de la part de banques et d'organismes de financement.

## **2. Le tourisme et les ODD**

Il est relativement facile d'énumérer les ODD et de souscrire à leurs cibles, mais bien plus ardu de les atteindre. C'est d'autant plus urgent que les États membres et l'OMT ont pris l'engagement d'en assurer la pleine réalisation au cours de la décennie qui vient. D'après moi, on n'y parviendra qu'en traduisant les engagements volontaires dans les cadres réglementaires nationaux.

Même si le tourisme est cité expressément dans quelques rares ODD, je suis fermement persuadée qu'il est inhérent à chacun d'eux. L'OMT devrait étudier systématiquement le degré de conformité du secteur et des cadres réglementaires gouvernementaux. Le tourisme tient une place centrale, par exemple, dans « l'élimination de la pauvreté », « l'égalité des sexes » et « le travail décent et la croissance économique ». La force du tourisme est d'être un secteur à forte visibilité, qui peut montrer en miniature ce qui peut être accompli à plus grande échelle.

Les répercussions du tourisme sur les changements climatiques ne doivent pas être sous-estimées. Nous devrions, par exemple, mettre au point des stratégies à long terme pour encourager les voyages en train, surtout dans les régions où l'infrastructure est déjà largement en place. Naturellement, les voyages en avion resteront toujours une clé de voûte du secteur. Les travaux de recherche-développement devraient viser à réduire les émissions, à utiliser des énergies de substitution, à utiliser l'eau de manière rationnelle et à réduire les déchets à un minimum. Ces initiatives devraient faire partie intégrante des processus d'octroi de licence et d'assurance qualité des projets nouveaux et existants.

Afin de renforcer la relation entre le tourisme et les ODD, je me concentrerai tout particulièrement sur les questions plus stratégiques. La prise en compte des cibles des ODD et du Code mondial d'éthique dans les cadres réglementaires nationaux représente un indicateur clef de performance fondamental de cette prochaine phase qui s'ouvre pour l'OMT.

## **3. Financement et composition des Membres**

Les ressources conditionnent la capacité que possède une organisation d'accomplir sa mission. À l'heure actuelle, l'OMT dépend quasi exclusivement, pour son financement, d'un modèle reposant sur les cotisations des Membres. De fait, il est étonnant de voir le nombre d'importants acteurs étatiques et privés ayant choisi de ne pas adhérer. J'estime indispensable d'étudier la capacité de l'OMT de fournir un rendement optimal compte tenu des cotisations qu'elle perçoit et des résultats qu'elle produit. Nous devons établir clairement pourquoi des Membres effectifs et affiliés font le choix d'adhérer et pourquoi de « grands absents » qui sont des Membres potentiels ne le souhaitent pas. Je compte en faire une priorité et m'employer le plus possible à élargir la base de membres de l'OMT.

Pour moi, c'est tout aussi vrai pour la qualité de Membre affilié. Il est frappant d'observer le nombre de grands groupes hôteliers, de voyagistes et d'organismes culturels – dont beaucoup ont accès à des sommes importantes au titre de la responsabilité sociale des entreprises – ayant décidé de ne pas être membres de l'OMT. C'est un problème pressant.

J'aurai comme priorités d'encourager les adhésions de non-Membres, d'insuffler un nouvel élan à l'OMT entendue comme une organisation inclusive où tous les Membres sont impliqués activement, de fournir un large éventail d'avantages démontrables à ces Membres et d'élargir, de diversifier et de revoir la conception du mandat des Membres affiliés.

## **4. Innovation et technologie**

Il est stupéfiant de penser que Google n'a vu le jour qu'il y a 22 ans. Pendant cette courte période, la technologie a transformé le secteur du tourisme. Elle est à l'origine de gains d'efficience dans la filière, notamment au niveau des réservations et pour relayer les choix des consommateurs. La numérisation est cruciale à cet égard, particulièrement dans mes domaines de spécialité que sont la préservation, la gestion et l'interprétation du patrimoine. Elle a permis aux populations confinées d'explorer le monde depuis leur salon – et de réduire au passage les émissions de carbone.

Destinations intelligentes et transformation numérique devraient rester une priorité de l'OMT. Or, la technologie est une force à la fois puissante et inconstante, développée à juste titre principalement sous l'impulsion du secteur privé. Cependant, l'OMT a un rôle important à jouer : dresser un état des lieux, mettre

au point des modèles de meilleures pratiques reposant sur la collaboration, en assurer la diffusion et donner le coup d'envoi d'initiatives ciblées lorsque des ressources sont disponibles.

L'innovation n'est pas, bien sûr, exclusivement liée à la technologie. Depuis le début de la pandémie, le secteur a pris, sans fanfare, quantité de mesures innovantes pour améliorer l'exploitation, comme l'instauration de créneaux horaires pour les visites de musées, la mise à profit des espaces de plein air des sites et l'adaptation des lieux aux besoins de la distanciation sociale. Ces mesures, pratiques mais vitales, méritent aussi d'être saluées.

Je voudrais insister tout particulièrement sur le fait que l'innovation devrait commencer chez soi. Si j'étais nommée, je souhaiterais, à brève échéance, rencontrer personnellement (ou grâce à la technologie d'ailleurs) les membres du personnel de toute l'organisation pour engager un « audit de l'innovation » détaillé. C'est, selon moi, une condition préalable à la gestion d'une organisation moderne, quelle qu'elle soit. Nous avons besoin de nous assurer que l'OMT est adaptée à l'accomplissement de sa mission, qu'elle met en place la technologie voulue, que son personnel « foisonne d'idées » et a des espaces pour les exprimer, et que nous sommes prêts à la fois à étudier ces idées et à les mettre en œuvre.

## **5. Le renforcement de la collaboration avec les organisations internationales**

L'OMT a besoin d'analyser soigneusement la relation structurelle qu'elle entretient avec les autres entités internationales. Il existe de nombreuses synergies entre le mandat de l'OMT et celui d'autres organismes des Nations Unies, tels que : le PNUE, pour la protection de l'environnement, l'UNESCO, pour la protection et la promotion du patrimoine culturel, l'ONUDI, pour l'innovation et le développement de l'artisanat, en plus du FNUAP, d'ONU-Femmes et de l'UNICEF pour l'autonomisation et le bien-être des femmes, des jeunes et des enfants. Nous devrions cultiver ces synergies et chercher à les renforcer, par les voies diplomatiques et grâce à la collaboration.

En particulier, l'OMT devrait développer les canaux de communication en direction des grands organismes de financement. Elle a un rôle important à jouer pour élaborer des directives et des protocoles qui facilitent l'accès des Membres aux incitations fiscales couvrant à la fois les aides à court terme pour faire face à la crise et les investissements à long terme.

L'un des atouts majeurs de l'OMT est son appartenance à cette famille si forte. Il va de soi que les relations diplomatiques en son sein devraient être entretenues et mises à profit. Depuis la position que j'occupe actuellement en tant que Présidente du Centre régional arabe de l'UNESCO pour le patrimoine mondial (ARC-WH), je vois clairement qu'il y a de nombreuses possibilités de synergies à exploiter.

## **6. Éducation, formation et emploi**

L'OMT devrait aussi tenir un rôle plus prépondérant dans le domaine de l'éducation et de la formation. Dans ce sens, il pourrait être utile d'établir un programme d'études postuniversitaires de l'OMT, comparable à celui de l'Université maritime mondiale de Malmö qui est agréée par l'Organisation maritime internationale et au service de tous les Membres. Cela répondrait au besoin impérieux de relever les normes en ce qui concerne les qualifications spécifiques au secteur, et l'enrichirait ainsi grâce à la recherche et à l'innovation.

L'OMT devrait également mettre en place un programme de chaires universitaires parrainées (comparable au modèle existant de l'UNESCO). Cette initiative permettra de créer un réseau de chercheurs internationaux et une gamme d'activités pour donner corps à la vision de l'OMT.

Je voudrais aussi appuyer la mise en place d'un programme de stages de l'OMT d'expérience internationale de travail, surtout pour celles et ceux n'ayant guère d'autres possibilités de voyager, permettant d'acquérir de l'expérience dans de grands groupes hôteliers et touristiques.

Enfin, je voudrais diversifier la politique de l'OMT en matière de recrutement, en encourageant les possibilités de détachement de personnel d'États membres et les dossiers de candidats d'horizons variés en termes d'âge, de sexe et de nationalité.

## **7. Mobilisation du secteur privé**

Le tourisme est un secteur d'activité qui repose sur le secteur privé. Il est acquis que l'OMT est une organisation intergouvernementale, mais aucune initiative de l'administration ne sera fructueuse à moins que le secteur privé ne se l'approprie, rendant possible un changement dans les faits.

L'OMT peut et devrait faciliter les activités B2B en activant les possibilités d'investissement parmi les Membres affiliés, négocier des conditions favorables auprès des institutions financières gouvernementales et internationales et, de façon générale, servir de plateforme pour proposer à ses Membres des produits à valeur ajoutée.

L'OMT devrait obtenir le concours de grands groupes, qu'ils soient touristiques ou non, tels que Google, Volkswagen, Toyota et autres, qui ont des régimes généreux en matière de dons et de responsabilité sociale des entreprises. Ces connexions permettront d'avoir une plateforme commune pour relayer les initiatives liées au tourisme responsable. Cela amorcera une relation gagnant-gagnant avec les partenaires de la filière, qui auront eux-mêmes accès, via le réseau, à des opportunités d'affaires.

L'effort devra porter spécialement sur l'appui aux PME en termes de facilités de financement, d'accès aux marchés, de formation et de renforcement des capacités. Il faudrait explorer un système de jumelage entre grandes sociétés et PME aux fins du transfert de savoir et de l'accessibilité aux marchés. J'entends, à cet égard, rétablir la relation solide avec le Conseil mondial du voyage et du tourisme (WTTC) et les autres organisations représentatives du secteur privé au niveau national.

## **Conclusions**

Je travaille depuis suffisamment longtemps dans le milieu de la culture, du tourisme et du patrimoine pour savoir qu'une brochure en papier glacé n'est pas toujours fidèle à la réalité. Mon rêve est celui d'un tourisme porteur pour les populations, pas seulement pour les gouvernements. L'OMT a beaucoup fait pour diffuser l'information et susciter une prise de conscience. Je prends la mesure de tout le travail réalisé et l'utiliserais pour aller plus loin. Mon mandat sera un mandat pour agir et pour fournir un rendement optimal à tous les Membres. Je suis dans l'action : je suis connue pour cela et je l'ai démontré.

Si je suis nommée, j'entends assurer une direction dynamique de l'OMT. J'aspire à faire de l'OMT une organisation « qui fait ce qu'elle dit », devenant un exemple vivant de durabilité, de diversité, d'intégrité et de responsabilité. Je m'investirai pleinement dans ce rôle, et au bout des 12 premiers mois de mandat, j'aurai :

- Écouté attentivement les points de vue et les besoins de chacun des États membres et les aurai consultés sur la voie à suivre
- Conduit un vaste audit de l'innovation
- Obtenu des sources additionnelles de financement
- Identifié et engagé des projets stratégiques contribuant aux ODD
- Attiré des Membres effectifs supplémentaires et des Membres affiliés influents
- Parachevé un plan d'action stratégique global.

**B. Curriculum vitae et déclaration d'intention politique et de gestion de M. Zurab Pololikashvili, présentés avec le soutien du Gouvernement de la Géorgie**



**CANDIDAT AU POSTE  
DE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
DE L'ORGANISATION MONDIALE  
DU TOURISME  
(OMT)**

**M. ZURAB POLOLIKASHVILI**

**CARRIÈRE PROFESSIONNELLE**

- M. Pololikashvili possède une vaste expérience à des postes de haut rang dans le secteur public et dans le secteur privé.
- Diplomate chevronné, il est le Secrétaire général de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et a été Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire auprès du Royaume d'Espagne. Il a également été Vice-Ministre des affaires étrangères de 2005 à 2006.

**POSTE ACTUEL**      **Secrétaire général de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT)**  
(2018-2021)

**2012-2017**      **Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Géorgie** auprès du Royaume d'Espagne, de la Principauté d'Andorre, de la République algérienne démocratique et populaire et du Royaume du Maroc  
Représentant permanent de la Géorgie auprès de l'Organisation mondiale du tourisme

**2009-2010**      **Ministre du développement économique de la Géorgie**

- En sa qualité de Ministre du développement économique de la Géorgie, M. Pololikashvili a été chargé de superviser les stratégies budgétaires de croissance à long terme du pays, de faire avancer l'action des pouvoirs publics en matière de commerce extérieur et d'investissement et de promouvoir le développement des secteurs du tourisme, des infrastructures et des transports. Il a eu un rôle déterminant dans le lancement d'une politique novatrice de développement du tourisme en Géorgie, élevant le secteur au rang de priorité dans les programmes d'action du secteur public comme du secteur privé.
- Au cours du mandat de M. Pololikashvili de Ministre du développement économique, moyennant de grandes réformes des politiques, des activités de marketing, une amélioration des infrastructures et des initiatives de libéralisation des régimes de visas, la Géorgie est parvenue à doubler pratiquement le nombre annuel d'arrivées internationales, lequel est passé de 1,5 million en 2009 à plus de 2,8 millions en 2011. Ces réformes ont rendu possibles l'implantation de pratiques de tourisme durable en Géorgie et des actions pour atténuer la pauvreté, faisant de

- la Géorgie l'une des premières destinations touristiques de la région.
- M. Pololikashvili a dirigé avec succès un processus de libéralisation économique comprenant des politiques plus favorables pour les PME et des programmes d'incitations visant à attirer les investissements étrangers pour développer des infrastructures matérielles et immatérielles.

**2006-2009** **Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Géorgie** auprès du Royaume d'Espagne, de la Principauté d'Andorre, de la République algérienne démocratique et populaire et du Royaume du Maroc

**2005-2006** **Vice-Ministre des affaires étrangères de la Géorgie**

- En sa qualité de Vice-Ministre des affaires étrangères de la Géorgie, il a supervisé les services des affaires administratives, budgétaires, financières et consulaires ainsi que le service de gestion des ressources humaines. M. Pololikashvili a été l'artisan du passage à des régimes de visas plus libéraux et sécurisés, de mesures pour faciliter les formalités de passage des frontières et d'un approfondissement des relations avec diverses organisations internationales, dont l'OMT.

### EXPÉRIENCE DANS LE SECTEUR PRIVÉ

L'expérience de M. Pololikashvili dans le secteur privé comprend plusieurs années dans le secteur bancaire et la finance : il a été Directeur des opérations internationales de TBC Bank (l'une des principales banques géorgiennes), Directeur de l'agence centrale de TBC Bank (2001-2005) et Vice-Président de TBC Group (2010-2011).

En 2011-2012, M. Pololikashvili a été Président du FC Dinamo Tbilissi, le plus grand club professionnel de football de la Géorgie.

### DIPLOMES UNIVERSITAIRES

**2008-2009** Global Senior Management Program (GSMP), IE Business School, Instituto de Empresa, Madrid (Espagne)

**1994 - 1998** Licence d'études bancaires, Université technique de Géorgie, Tbilissi (Géorgie)

### RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

**Date de naissance** 12 janvier 1977, Tbilissi (Géorgie)

**État civil** Marié, trois enfants

**Langues** Géorgien (langue maternelle)  
Anglais, espagnol, russe (courant)  
Français, japonais, polonais (parlé)

## DÉCLARATION D'INTENTION POLITIQUE ET DE GESTION « UN TOURISME QUI VISE HAUT »

**ZURAB POLOLIKASHVILI**  
**Candidat au poste de Secrétaire général de l'OMT pour 2022-2025**

### I. Avant-propos

- Le tourisme a terminé l'année 2019 sur des résultats impressionnantes : 1,5 milliard environ d'arrivées de touristes internationaux dans le monde, 8,8 milliards d'arrivées au titre du tourisme interne et des recettes d'exportation du secteur se chiffrant à 1 500 milliards d'USD. Il convient de relever que le tourisme a connu, ces 10 dernières années, une croissance supérieure à celle de l'économie mondiale dans son ensemble.
- La pandémie de COVID-19 est venue bouleverser la donne à l'échelle mondiale ; notre secteur, qui était depuis longtemps en troisième position en termes de recettes d'exportation derrière les carburants et la chimie, a été l'un des plus durement frappés, enregistrant une baisse des arrivées de touristes internationaux de 65 % au cours des six premiers mois 2020 par rapport à la même période l'année d'avant. Outre son impact socioéconomique, la crise a eu des répercussions pour notre secteur aux plans culturel et environnemental.
- Ma conception de la réinvention du tourisme passe par le maintien d'une coordination solide entre tous les acteurs du secteur, pour un avenir placé sous le signe de la durabilité, de la responsabilité et de la résilience, par la promotion de nouveaux modèles innovants partout dans le monde en vue de créer des millions de nouveaux emplois.

### II. Réalisations et progrès majeurs de l'OMT en 2018-2020

Après mon entrée en fonctions au poste de Secrétaire général en janvier 2018, j'ai présenté à la cent huitième session du Conseil exécutif la Vision de la direction, comprenant les cinq grandes priorités suivantes : 1) Innovation et transformation numérique ; 2) Investissements et entrepreneuriat ; 3) Éducation et emploi ; 4) Sûreté, sécurité et fluidité des voyages ; 5) Durabilité sociale, culturelle et environnementale. Si je suis réélu à ces fonctions, je ferai en sorte que l'Organisation continue de faire avancer ces priorités et nous lancerons d'autres initiatives et activités en prenant appui sur les réalisations et les progrès obtenus à ce jour depuis 2018 :

**1) Innovation.** L'innovation est devenue une priorité centrale de l'OMT. Mon principal objectif a été de créer un écosystème mondial du tourisme et d'aider les États membres de l'OMT à promouvoir l'innovation à l'aide de solutions pratiques telles que : **7 concours de l'OMT de start-up de tourisme axés sur les objectifs de développement durable, 6 défis spécifiques** rassemblant plus de 7 000 candidats de plus de 150 pays, organisation de plus de 15 forums **UNWTO Tourism Tech Adventures** qui ont aidé l'OMT à former une communauté mondiale de start-up et permis aux finalistes de recevoir plus de 45 millions d'EUR de fonds d'investissement et de monter des projets pilotes avec les États membres.

Aujourd'hui, **l'OMT a son propre réseau de l'innovation** composé de plus de 7 000 membres, dont 6 000 start-up, 451 entreprises, 285 institutions gouvernementales, 236 investisseurs, 182 centres éducatifs, 42 incubateurs d'entreprises/accélérateurs, entre autres parties prenantes. L'OMT a fait son entrée pour la première fois dans le **Réseau d'innovation des Nations Unies**.

**2) Transformation numérique.** Création de la **UNWTO Tourism Online Academy**, portée par l'université IE, plateforme mondiale pour une éducation gratuite de qualité dispensée par de prestigieuses universités comptant plus de 7 000 étudiants. Création du **programme d'accélération de l'OMT** de formation aux compétences numériques à l'intention de fonctionnaires de l'administration et d'entrepreneurs. Lancement de la première plateforme d'aide à la recherche d'emploi dans le tourisme, **UNWTO Jobs Factory**, fonctionnant grâce à Eightfold.ai. La mise en relation du capital humain et la mise en valeur des talents sont parmi les services offerts aux États membres, aux entreprises et à la société civile.

**3) Investissements.** Création du premier réseau d'investissement de l'OMT, comptant plus de 200 investisseurs actifs. Lancement de la **coopération multilatérale en matière d'investissement**, qui a débuté par un partenariat avec la Société financière internationale (IFC) pour former plus de 800 personnes, dont des fonctionnaires gouvernementaux, des consultants, des investisseurs et des gestionnaires d'hôtels/de marques de 118 pays à la préparation des investissements et mécanismes de financement vert. Élaboration de 3 éditions du rapport **d'analyse des investissements dans le tourisme** du Financial Times (2018, 2019 et 2020). Première édition des **UNWTO Investment Guidelines: Enabling Frameworks for Tourism Investment** (Directives de l'OMT en matière d'investissements : des cadres porteurs pour investir dans le tourisme).

**4) UNWTO Academy.** Formation de près de 1 000 fonctionnaires de l'administration et professionnels du tourisme qui ont suivi des **cours sur place** et création d'opportunités grâce à des **centres internationaux associés à la UNWTO Academy** dans des pays comme le Portugal et l'Arabie saoudite. Dans le cadre du système de **certification UNWTO.TedQual**, 156 programmes d'éducation et de formation dans le monde ont fait l'objet d'un audit. La **certification UNWTO.Quest** a été accordée à 2 organismes de gestion des destinations, l'un en Uruguay, l'autre en Argentine. L'audit de 2 autres est en cours, à Majorque et en Colombie-Britannique (Canada).

**5) Durabilité.** L'élaboration d'un rapport sur les émissions de CO<sub>2</sub> des transports a été une contribution importante aux priorités de **l'action climatique menée par les Nations Unies**. Le **Réseau international d'observatoires du tourisme durable (INSTO)** a été étendu à de nouvelles destinations : Sud-Tyrol (Italie), Panama, Navarre (Espagne), Buenos Aires (Argentine), South West (Australie) et Antigua Guatemala (Guatemala) ; en cours, Barcelone et les îles Canaries (Espagne). En 2020, l'OMT a lancé l'**Initiative mondiale sur les plastiques dans le secteur du tourisme** au titre des activités du programme tourisme durable du réseau One Planet.

**6) Éthique, culture et responsabilité sociale.** Adoption de la **Convention-cadre de l'OMT relative à l'éthique du tourisme** (par l'Assemblée générale à sa vingt-troisième session en 2019) et parution du Rapport mondial sur les femmes dans le tourisme, deuxième édition (2019) pour soutenir l'égalité des sexes, et lancement de la distinction récompensant les destinations touristiques accessibles (2019).

**7) Tendances du marché et compétitivité.** Crédit du **Tableau de bord de l'OMT de données sur le tourisme**, outil reposant sur des partenariats avec des fournisseurs de données de premier plan, combinant statistiques traditionnelles et mégadonnées (*big data*) pour dégager, de manière inédite, analyses et tendances. L'OMT a solidement inscrit le tourisme dans le Programme d'action pour les villes, avec la tenue du **Forum des maires de l'OMT** et la fourniture d'orientations (Recommandations de l'OMT en matière de tourisme urbain). Nous renforçons la contribution du tourisme au **développement rural** grâce à la création de savoir, des orientations sur les politiques à mener et des formations portant sur le tourisme rural, la gastronomie et le tourisme œnologique.

#### **8) Relations institutionnelles, partenariats et coopération régionale.**

Nous avons eu comme priorité de travailler activement avec les organisations régionales. J'ai aidé à positionner l'OMT comme principal interlocuteur de l'Union européenne pour le tourisme mondial, mis au point un Programme d'action spécialement pour l'Afrique à l'appui de l'éducation, de l'innovation, de la création d'emplois et de la coopération financière, établi le premier **bureau régional de l'OMT pour le Moyen-Orient** et renforcé la coopération avec les institutions multilatérales telles que la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Banque interaméricaine de développement, entre autres.

#### **9) Réformes :**

- Réformes structurelles et organisationnelles pour assurer la mise en conformité avec les recommandations du Corps commun d'inspection (CCI), en réduisant de moitié les plus hauts postes de direction et en améliorant la transparence des processus de sélection du personnel et du régime des non-fonctionnaires
- Alignement sur les normes des Nations Unies en matière de contrôle interne [audit de 2018 et conclusion d'un accord avec le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) de l'ONU] et de politiques de voyages

- Adoption du Dispositif de lutte contre la fraude et la corruption du Secrétariat de l'ONU, obligation faite à tout le personnel de suivre la formation de l'ONU à la déontologie et à l'intégrité, réexamen des politiques de déclaration de situation financière et de conflits d'intérêt
- Responsabilité environnementale accrue : réunions sans support papier, compensation totale des émissions de gaz à effet de serre.

**10) Durabilité financière de l'Organisation,** Le budget ordinaire de l'OMT s'est nettement amélioré, affichant un excédent de trésorerie pour les exercices 2019 et 2018 (1 932 645 EUR et 2 423 635 EUR respectivement) et corrigé aussi le déficit de trésorerie budgétaire du budget ordinaire 2017 (-511 201,98 EUR).

### **11) Principales activités de l'OMT face à la pandémie de COVID-19**

- **Comité de crise pour le tourisme mondial.** Afin d'assurer une action coordonnée et efficace face à la pandémie, j'ai pris l'initiative de créer le comité de crise pour le tourisme mondial. Il se compose de l'OMT, de représentants de ses États membres (présidents du Conseil exécutif de l'OMT et des six commissions régionales, et d'Etats désignés par les présidents des commissions), de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), de l'Organisation maritime internationale (OMI), de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de la Banque mondiale, et du secteur privé – Membres affiliés de l'OMT, Conseil international des aéroports (ACI), Cruise Lines International Association (CLIA), Association du transport aérien international (IATA) et Conseil mondial du voyage et du tourisme (WTTC).

Le comité de crise s'est réuni à six reprises et nous avons décidé maintenant de créer un comité technique chargé d'élaborer des normes et des protocoles de portée mondiale pour faire redémarrer le tourisme.

Le comité a adopté deux documents d'orientation à caractère stratégique : **Recommandations d'action de l'OMT – Soutenir l'emploi et l'économie grâce aux voyages et au tourisme**, énonçant plus de 100 mesures pratiques dans 23 domaines aux trois stades clé de la crise : **atténuation, redressement et préparer l'avenir** ; et **Directives mondiales de l'OMT pour relancer le tourisme**, fournissant des orientations de haut niveau pour la réouverture du tourisme.

- **Système de suivi en ligne de l'OMT des interventions menées aux échelons national et international pour atténuer les effets de la COVID-19.** Il fournit des informations sur les politiques en place dans plus de 170 pays et sur l'appui apporté par les organisations internationales et régionales intéressant le tourisme.
- **Suivi des restrictions sur les voyages liées à la COVID-19 – Tour d'horizon mondial pour le tourisme.** L'OMT assure un suivi à intervalles réguliers des restrictions sur les voyages imposées à cause de la pandémie. Les rapports offrent une vue d'ensemble et une analyse de l'application, par les gouvernements, de restrictions sur les voyages comme moyen d'affronter la crise sanitaire mondiale de la COVID-19. Sept rapports ont été publiés à ce jour.
- **Outil de l'OMT de suivi du redressement du tourisme.** Ce tableau de bord, le plus complet pour le tourisme à ce jour et disponible gratuitement, couvre les indicateurs clefs de performance dans le tourisme par mois, par région et par sous-région. Il permet une comparaison en temps réel du redressement du secteur dans le monde entier et l'ensemble des industries.
- **Défi de l'OMT des solutions pour le rétablissement du tourisme.** Cette initiative, lancée pour soutenir les efforts de redressement, a reçu plus de 1 000 dossiers de candidature. Les 9 candidats arrivés en tête travaillent activement aux côtés des États membres en vue de la création d'un modèle de voyages sûrs et du redémarrage du tourisme.
- **Dispositif d'assistance technique de l'OMT pour la relance du tourisme dans le sillage de la COVID-19.** Ce dispositif a été mis au point en réponse à la pandémie de COVID-19. Sur les 39 projets en cours, 17 ont adopté des composantes relatives au relèvement du tourisme post-COVID-19 ; un accord-cadre de coopération a été signé avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) aux fins de la réalisation d'activités de secours post-

COVID dans 13 pays, d'un budget de 2 millions d'euros ; et des partenariats sont en cours de discussion avec les États membres et de nombreux partenaires internationaux.

### **III. Objectifs principaux de la Vision 2022-2025**

#### **1. Une coordination solide, des orientations efficaces et de nouveaux partenariats**

Dans cette crise sans précédent, et un contexte plus incertain, le multilatéralisme tient une place essentielle. L'OMT a besoin de continuer de piloter et de coordonner les efforts internationaux à l'appui du redressement du secteur et du rétablissement de la confiance grâce à l'adoption progressive d'approches, de mesures et de cadres réglementaires communs pour affronter, dans l'unité, les défis et aborder dans le cadre d'une démarche cohérente la riposte et le redressement, en veillant à ne pas faire de laissés-pour-compte. Les nouveaux modèles de développement du tourisme permettront la croissance à long terme d'un tourisme durable produisant des retombées socioéconomiques pour les populations du monde entier

- **Plaidoyer et coordination.** Défendre la prise en compte du tourisme dans les priorités nationales, régionales et internationales en tant que moteur important du redressement de l'économie mondiale, et assurer une bonne coordination entre les gouvernements nationaux, le secteur privé et les organisations internationales de façon à faire entendre une voix forte pour surmonter la crise sanitaire et les difficultés socioéconomiques.
- **Nouveaux modèles, normes et recommandations.** Avoir l'initiative et élaborer de nouveaux modèles de destinations touristiques, des normes internationales, des recommandations sur les politiques à mener et des directives pour assurer la croissance durable et la résilience du secteur. Conduire des études de marché et préparer des études thématiques sur diverses questions de politique générale intéressant le secteur du tourisme.
- **Partenariats.** Renforcer la coopération avec les institutions des Nations Unies et d'autres organisations internationales en vue d'élaborer ensemble des feuilles de route pour le développement du tourisme.

#### **2. Diversification des services aux Membres et accroissement du nombre de Membres**

La grande priorité du deuxième mandat sera d'offrir aux Membres des services nouveaux, efficaces et sur mesure. Parallèlement, l'Organisation continuera d'attirer de nouveaux Membres pour agrandir et enrichir notre famille mondiale.

**Services :**

- **Nouveaux services en ligne pour les Membres.** L'OMT va accroître dans des proportions importantes le volume de cours de formation en ligne et les programmes de renforcement des capacités pour les secteurs du tourisme des États membres, à l'usage aussi bien des acteurs publics que privés. Ces cours seront des cours « sur mesure » pour répondre aux besoins spécifiques des Membres.
- **Accroître la mobilisation de ressources pour les projets d'assistance technique.** L'OMT va intensifier les efforts de mobilisation de ressources pour aider un large éventail d'États en vue de l'exécution de projets d'assistance technique à l'appui de la croissance d'un tourisme durable et compétitif.
- **Élaboration de nouveaux modèles et harmonisation des cadres réglementaires.** Offrir aux Membres des modèles de gouvernance et d'exploitation reposant sur de nouveaux concepts pour le secteur et des cadres réglementaires importants pour repenser et pour réorienter l'action à mener.
- **Mise en place de systèmes nationaux de veille du tourisme.** L'OMT aidera les États membres à mettre en place des systèmes nationaux de veille du tourisme et à acquérir les compétences voulues pour maximiser l'utilisation des données traditionnelles et des mégadonnées aux fins de la planification et de la gestion du tourisme.

## Nouveaux Membres :

- **Attirer de nouveaux États membres.** L'OMT poursuivra activement ses démarches auprès des États non-membres. La priorité ira aux **pays anglo-saxons, pays nordiques et États baltes d'Europe, Amériques et Asie de l'Est et Pacifique ainsi qu'aux petits États insulaires en développement** (PEID) des Caraïbes et du Pacifique. Les nouvelles adhésions renforceront l'Organisation et augmenteront les moyens d'action au service des priorités du tourisme mondial.
- **Attirer de nouveaux Membres affiliés.** La **réforme des structures de gouvernance des Membres affiliés** permettra une collaboration et des partenariats plus stratégiques, d'accueillir comme Membres affiliés de nouvelles grandes et méga-entreprises donnant accès à des possibilités et à un savoir précieux, et de renforcer les synergies entre les États membres et les Membres affiliés.

### **3. Modernisation de l'Organisation**

Dans l'optique d'améliorer la prestation de services aux Membres, il est essentiel de poursuivre le processus de modernisation de l'Organisation et d'en améliorer l'efficacité, grâce à une structure et à des activités mieux articulées autour de la stratégie et des objectifs de l'Organisation, en établissant des priorités pour l'emploi de ses ressources limitées et en éliminant les sources d'inefficacité, et en s'assurant d'avoir des effectifs souples, responsables et réactifs.

- **Mesure de la performance et des résultats externes** à l'aide d'un tableau de bord stratégique, d'indicateurs clefs de performance et d'un système de gestion du rendement pour instaurer au travail une **culture de l'excellence**
- **Renforcement des fonctions de conformité, de déontologie et de contrôle interne** par la mise en œuvre d'un plan d'audit, sur 3 ans, avec le BSCI de l'ONU, visant à améliorer la structure de gouvernance, l'emploi des ressources et la prestation des services
- **Elimination du papier dans l'organisation** grâce à un système global de progiciel de gestion intégré et en simplifiant et en rationalisant les modes opératoires pour réduire la bureaucratie et **passer d'une organisation axée sur les processus à une organisation axée sur les résultats**
- **Amélioration de la coordination interne** en formant des groupes de travail transversaux spécifiques par objectif et en améliorant les mécanismes de coordination interne pour éliminer les doublons, assurer l'alignement des priorités et des activités et favoriser une **culture de la coopération**.

## **IV. De nouvelles initiatives, de nouveaux projets et de nouvelles activités**

En maintenant les 5 grandes priorités – innovation et transformation numérique, investissements et entrepreneuriat, éducation et emploi, sûreté, sécurité et fluidité des voyages, durabilité culturelle et environnementale – je mettrai en œuvre, si je suis élu, des activités et des projets concrets pour un secteur de tourisme résilient à long terme.

### **1. Innovation et transformation numérique**

- **Mise à échelle et appui à 10 000 start-up et innovateurs du réseau d'innovation de l'OMT** en établissant des connexions avec l'écosystème mondial d'entrepreneuriat touristique (start-up, gouvernements, institutions, centres universitaires, grandes entreprises, investisseurs, hubs) pour permettre la mise au point de projets pilotes et la diffusion des solutions les plus innovantes pour le secteur
- Création de versions plus abouties des forums **UNWTO Tourism Tech Adventures** pour mettre en relation les start-up et les innovateurs avec les investisseurs, **en mobilisant plus de 100 millions d'USD de financements** et en obtenant plus d'investissements pour l'innovation dans le tourisme
- **Appui aux États membres pour créer leurs propres défis régionaux de l'innovation** en vue d'apporter des solutions technologiques aux problématiques les plus complexes du tourisme, comme la durabilité, les villes intelligentes, la *deep tech*, la gastronomie, le sport, et autres
- Aide fournie aux États membres aux fins de la mise au point de leurs **programmes d'innovation et de nouvelles technologies**, en vue de doter leurs écosystèmes nationaux du tourisme de moyens d'action.

## 2. Investissements verts et durables

- **Poursuite des travaux liés au cadre de l'OMT en matière d'investissements** pour encourager le milieu des banques multilatérales à donner la priorité aux investissements dans le tourisme : modèles d'exploitation hôtelière écologique, énergies renouvelables, voyagistes de tourisme responsable, de façon à inciter la chaîne de valeur du secteur à créer des entreprises touristiques guidées par une cause
- Conception d'une deuxième phase du programme d'investissements de l'OMT avec la Société financière internationale (IFC) : **préparation des investissements et mécanismes de financement vert en vue d'une formation visant 50 000 entreprises** sur l'économie verte dans le tourisme
- Renforcement des **forums d'investissement de l'OMT** de mise en relation d'investisseurs privés (sociétés de capital-investissement, développeurs, cabinets familiaux, entre autres) avec les ministères du tourisme, pour ouvrir la voie à des **projets d'investissement à fort impact**
- Création du premier programme **d'investissement en faveur du tourisme rural** pour débloquer des investissements public-privé de haut niveau
- Création d'un « fonds multipartenaires pour le tourisme de demain » à l'appui d'investissements à fort impact dans les destinations rurales et émergentes, de la promotion de l'entrepreneuriat et du renforcement de l'éducation numérique.

## 3. Une éducation de pointe pour les acteurs du tourisme

Notre monde fortement numérisé exige une éducation moderne et à impact. Je prendrai à cet égard la tête d'un **tout nouveau modèle d'éducation hybride** pour assurer à plus grande échelle la formation et l'acquisition de compétences dans le tourisme :

- Priorité à la **UNWTO Tourism Online Academy**, en vue de réunir la plus grande offre possible de cours dans les 5 langues officielles de l'OMT **pour former 500 000 personnes ces 4 prochaines années**
- Création d'une **faculté de l'OMT d'enseignement du tourisme**, programme innovant de formation des prochains enseignants et formateurs aux dimensions les plus importantes du tourisme, dans l'optique de produire des effets en cascade au niveau de la formation sur le terrain dans les États membres
- Création d'un nouveau **programme d'assurance qualité pour les études de tourisme**, pour une éducation plus solide dans les destinations placée sous le signe de l'innovation et de la durabilité
- Création d'un **réseau mondial de l'OMT d'universités et d'écoles de tourisme** avec des normes communes de qualité en termes de structure des cours, y compris les plus hautes compétences pour l'innovation et le développement du secteur
- Renforcement du **comité de l'éducation de l'OMT** en faisant appel à des dirigeants au niveau stratégique issus d'États membres et des universités les plus prestigieuses au monde pour fournir des avis sur la stratégie en matière d'éducation et étendre à plus grande échelle l'acquisition de compétences à valeur ajoutée dans le tourisme.

## 4. Emplois à valeur ajoutée

Pour avoir des emplois de qualité, il faut une éducation de qualité, et s'aider pour aller de l'avant d'un recrutement facilité par la technologie.

- Création de la **UNWTO Jobs Factory**, plateforme mondiale de l'emploi dans le tourisme utilisant l'intelligence artificielle pour faire correspondre emplois à pourvoir et talents disponibles et pour combler le fossé entre les recruteurs et les demandeurs d'emploi
- **Connexion UNWTO Jobs Factory-UNWTO Tourism Online Academy**, pour que les meilleurs étudiants se présentent aux meilleurs emplois du secteur
- Création de l'**Observatoire de l'OMT des emplois de demain** afin de suivre l'impact de la numérisation sur l'emploi touristique et repérer les carences, et y répondre en faisant appel à la UNWTO Jobs Factory et à la UNWTO Tourism Online Academy.

## 5. Croissance durable et éthique

- Appui à nos États membres par une assistance technique pour formuler des **politiques publiques réussies** axées sur le tourisme durable
- Création de la première **application de calcul des émissions de CO<sub>2</sub>** pour aider les touristes à réduire leur empreinte carbone après leurs voyages de loisir ou d'affaires
- Établissement de partenariats avec le secteur privé en faveur de l'**inclusion sociale, de l'égalité femmes-hommes et des programmes environnementaux** pour accélérer le Programme 2030 des Nations Unies
- Élaboration des premières directives mondiales pour la **redéfinition du modèle d'exploitation touristique**, en misant sur la durabilité et l'innovation, avec d'autres organismes des Nations Unies

## **6. Favoriser l'activité de veille du marché et améliorer la compétitivité**

- Faire progresser l'analyse des données ainsi que la planification et la gestion du tourisme fondées sur les données, en appuyant la création de systèmes de veille du tourisme dans les administrations et les organisations nationales du tourisme des États membres de l'OMT
- Favoriser le développement rural grâce au tourisme par la création du **programme d'excellence de l'OMT pour le tourisme rural** en vue d'évaluer et de promouvoir les destinations rurales, par des orientations et des programmes de formation en matière de tourisme rural, gastronomique et œnologique
- Accroître la compétitivité du marketing des destinations, à l'intention des organisations nationales du tourisme
- Ériger la gastronomie africaine en pilier de la marque Afrique et des emplois touristiques à valeur ajoutée sur le continent
- Promouvoir la **Ligue des villes de tourisme durable** en faveur de la durabilité et de l'inclusion dans le domaine du tourisme urbain, dans le droit fil du Programme 2030, grâce à un réseau de villes et à une plateforme spéciale pour l'échange d'information sur les politiques et d'études de cas

## **7. Harmonisation des modèles de cadres réglementaires**

- Élaboration d'un code international de protection des touristes pour harmoniser les normes en matière de protection des consommateurs dans le tourisme dans le monde de l'après COVID-19, de façon à répondre efficacement aux besoins des touristes en matière de sécurité juridique et de confiance, tout en favorisant une répartition plus équitable et plus équilibrée des responsabilités entre toutes les parties prenantes du tourisme
- Constitution d'une base de données sur la législation touristique tout en accomplissant en continu un travail de suivi et de recensement des mesures prises par les pouvoirs publics, en vue de formuler des recommandations de meilleures pratiques et d'autres outils pour harmoniser les interventions face à la crise
- Promotion de l'entrée en vigueur de la Convention-cadre relative à l'éthique du tourisme, instrument international juridiquement contraignant unique en son genre pour assurer un tourisme mondial équitable, inclusif, responsable et durable et pour renforcer le rôle du Comité mondial d'éthique du tourisme
- Renforcer le mandat des comités techniques de l'OMT pour les statistiques, la durabilité, la compétitivité et l'éducation aux fins de l'élaboration de nouvelles définitions, directives, règles et normes communes.